

# 2019-2020 Projet éducatif Projet pédagogique Projet d'établissement Règlement d'ordre intérieur

#### Ecole d'Attert

308, rue des Potiers
6717 Attert
063/234226
www.ecoleattert.be
<u>Direction</u>
Véronique Collin
veronique.collin@ecoleattert.be



«Il est de la nature même de l'école d'être le lieu de l'erreur possible, le lieu de l'erreur bénéfique, le lieu où il faut se tromper beaucoup et comprendre ses erreurs ... pour ne plus se tromper quand on sort de l'école. » A. Jacquard.

## SOMMAIRE

Projet <u>éducatif</u> de l'enseignement fondamental de la commune d'Attert :

p°3

Projet <u>pédagogique</u> de l'enseignement fondamental de la commune d'Attert :

p°4

Projet <u>d'établissement</u> de notre école :

réflexions initiales :

p°5

Projets pour les années à venir <u>à l'école d'ATTERT</u> p°6

Règlement d'ordre intérieur (ROI): p°12

Le projet social de l'école p.19

Le règlement de la cour de récréation p.20

# Projet EDUCATIF de l'enseignement fondamental de la commune d'Attert

#### 1. Former la personne

- L'école communale veut accueillir l'enfant tel qu'il est. Elle le considère dans sa singularité. Elle est ouverte à tous, refuse la sélection sociale économique. Elle accorde une égale sollicitude à tous les enfants quelle que soit leur origine. Chacun doit se sentir accueilli, accepté avec ses talents et ses faiblesses, aidé et valorisé. Si l'enfant est en difficulté, il sera le sujet d'une préoccupation plus grande encore.
- L'école communale, respectueuse des droits de l'enfant doit promouvoir la personnalité toute entière de chacun de ses élèves aux dimensions de l'humanité. Elle développe la confiance en soi et l'évolution de chaque élève dans ses aspects physique, psychomoteur, affectif, social, cognitif et éthique en favorisant les comportements suivants: autonomie, sens des responsabilités, liberté, socialisation, épanouissement personnel, confiance en soi, solidarité, efficacité, créativité, curiosité intellectuelle de l'esprit, esprit critique.
- Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elle est une école de tolérance, refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non engagement et de passivité. Elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.

#### 2. Former le citoyen

Proche du citoyen, l'école communale est démocratique. Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation. Elle vise à former des citoyens de leur région, de leur pays, de l'Europe et du monde, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, fondée sur le respect des droits de l'Homme. Afin d'atteindre cet objectif, l'école prépare ses élèves à prendre part à la vie collective en mettant en oeuvre en son sein des pratiques démocratiques, justes et solidaires.

#### 3. Former l'acteur de la vie économique

L'école doit garantir de réelles chances d'insertion et d'émancipation sociale. Elle veut assurer le développement des aptitudes nécessaires à l'insertion dans une vie économique et professionnelle au service de la personne et de la société. Elle ouvre ainsi la possibilité d'exercer une activité valorisante au sein du monde du travail. Elle forme des acteurs responsables, efficaces et créatifs dans une vie économique en constante évolution. Une attention particulière sera portée à la transmission de connaissances fondamentales, à la construction de compétences et à la faculté d'adaptation

# Projet PEDAGOGIQUE de l'enseignement fondamental de la commune d'Attert

L'équipe éducative prendra en compte les points forts et les faiblesses de chaque enfant afin de lui permettre le meilleur développement affectif, social, intellectuel, culturel, artistique et physique.

Elle aura pour chaque enfant la meilleure ambition tout en tenant compte de ses rythmes propres, dans le but de le faire évoluer vers la maîtrise des savoirs et des compétences nécessaires à son insertion sociale.

#### Pour y arriver :

♥ Priorité sera donnée à l'organisation en cycles fonctionnels. Une harmonie maternel/primaire doit être atteinte afin de constituer une véritable unité pédagogique de 2,5 à 12 ans.

♥ Des concertations au sein des différentes équipes pédagogiques sont indispensables.

La pédagogie appliquée privilégiera des moments collectifs de classe (travaux de groupes, ateliers,...) ainsi que des moments d'individualisation pour permettre la transmission ou la construction de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être dans la perspective de l'acquisition de compétences.

Une formation continue appliquée aux équipes éducatives sera la garante de la cohérence des projets éducatifs et pédagogiques.

Une différenciation des apprentissages sera mise en oeuvre en proposant des remédiations particulières, appropriées et nécessaires dans le respect du rythme de chacun, valorisée par une évaluation formative et différenciée.

Partant de son vécu, de son environnement, c'est en interaction avec les autres enfants et par des pratiques démocratiques, que l'élève apprendra à construire les concepts de base.

# <u>Projet d'établissement</u> de l'école d'Attert : Réflexions initiales!

Afin d'élaborer ce projet d'établissement, nous nous sommes mis d'accord sur ce que représente un tel projet pour l'équipe éducative en place :

- <u>Un contrat entre parents et enseignants</u> dans un climat de confiance et de respect mutuel. Une volonté de s'adapter aux évolutions de notre environnement social et culturel.
- <u>Une recherche de cohérence</u> à l'intérieur de l'école, entre cycles, entre acteurs et pratiques.
- *Une réelle envie d'évoluer*, de se remettre en question au cœur de notre école.
- *Un outil de référence commun et un quide* dans nos pratiques quotidiennes.

Ce projet d'établissement est également l'occasion de repositionner, et de préciser à nouveau les valeurs éducatives et actions que nous souhaitons défendre en priorité :

- Développer l'<u>autonomie</u> de tous les élèves tout en les rendant « acteurs » de leurs apprentissages.
- Donner <u>l'envie et le plaisir d'apprendre.</u>
- Développer la **confiance en soi** et permettre à l'enfant de s'épanouir tant au niveau de sa personnalité qu'au sein du groupe dans lequel il évolue.
- Développer *la sociabilité* pour amener l'entraide et la coopération.
- Susciter *le respect* de soi, des autres et de notre environnement.
- Veiller au <u>respect des programmes scolaires</u> en valorisant les savoirs et les compétences, le tout dans un climat de discipline qui favorise les apprentissages
- Veiller au bien-être de chacun.
- Donner à chaque enfant <u>le droit à l'erreur</u> et la possibilité de <u>persévérer</u> face aux difficultés.

En rapport avec ces réflexions initiales, nous nous sommes interrogés sur les pratiques, les démarches, les structures que nous souhaitions mettre en place durant les 3 années à venir, tant au niveau de toute l'école qu'en maternelle ou en primaire en particulier.

Une *collaboration productive* et des formations communes aux équipes éducatives d'Attert et de Nothomb ont permis d'initier certains travaux et recherches en commun. Plus que jamais, la volonté est de poursuivre en ce sens autour d'une ligne directrice identique aux deux implantations, tout en respectant bien entendu les réalités propres à chacune.

**PROJET DE SOCIETE** ( au niveau de l'ensemble de la F.W.B.) => Les objectifs généraux => Socles de compétences

#### PROJETS pour les années à venir à l'école d'ATTERT

#### Nous y travaillons!



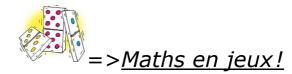
## => <u>En route vers la Planète des Alphas</u>

Par des périodes de jeux d'écoute et d'attention, notre volonté est de **développer le sens auditif dès le plus jeune âge**. L'objectif est de travailler dans ce sens de façon progressive pour permettre, en maternelle déjà, de découvrir les sons présents dans la langue française et leurs représentations à travers la Planète des Alphas. Cette **approche ludique et captivante**, dont les « Alphas » sont les héros, permettra **par la suite** un apprentissage facilité de la lecture au début de l'école primaire.



#### => Un livre c'est chouette!

Afin de **favoriser le gout de la lecture** dès le plus jeune âge, différentes actions seront mises en place afin de permettre au livre de retrouver toute sa noblesse! Les échanges de lecteurs (et de lectures) entre les classes, l'utilisation d'une bibliothèque, la mise en place de clubs des lecteurs pour partager des expériences de lecture sont quelques exemples concrets qui permettront progressivement de redorer le blason de cette activité essentielle!



Pour rendre ces apprentissages plus efficaces, nous souhaitons continuer à apprendre les maths avec plaisir, et de plus en plus régulièrement en jouant! Grâce à des défis, des jeux et des fichiers acquis ou construits, l'enfant prendra plaisir à jouer en groupe ou à se poser des défis à soi-même. Il sera capable également d'utiliser ses acquis pour s'entrainer.



# => <u>Un suivi individuel pour une action en continuité</u>

Afin de **suivre l'évolution et la scolarité de chaque enfant**, un dossier de suivi individuel accompagnera chaque élève tout au long de sa scolarité dans notre école. Cet outil

permet d'ores et déjà d'observer son évolution en tenant compte de tous les éléments (potentialités, difficultés, aspects médicaux, relationnels, scolaires, compétences instrumentales ...) qui ont jalonné sa vie et sa scolarité. C'est donc un nouvel outil de cohérence pour **travailler en continuité** de 2ans1/2 à 12 ans. Ces dossiers resteront bien entendu confidentiels et internes à l'équipe éducative.



#### => <u>Le calcul du jour</u>

Dans le même esprit que la dictée au quotidien, nous souhaitons systématiser et automatiser certains procédés de calcul mental. Pour y arriver, les classes primaires proposeront au quotidien <u>le calcul du jour</u>. L'intérêt de ce « défi/calcul » réside dans **le dialogue pédagogique** qui accompagne la correction mais aussi les **partages et échanges** quant aux procédés utilisés pour parvenir au résultat obtenu. Cette organisation permettra aux enfants de revoir ou s'approprier des procédés **de façon progressive**, avant une structuration qui restera indispensable. Ce calcul du jour peut également être complété ou remplacé par des révisions systématiques sur les tables de multiplication, les compléments de 10 ...). Ce calcul quotidien n'est donc pas un but en soi mais une façon de préparer le terrain pour mieux intégrer les notions par la suite. Il ne sera en aucun cas certifié mais bien l'opportunité de multiples apprentissages.



#### => Bien-être relationnel à l'école

**Pour que chaque élève se sente bien au sein de l'école**, notre volonté est de créer un esprit renforçant d'importantes valeurs humaines (*altruisme*, *patience*, *courage*, *tolérance*, *loyauté* ...) et **favoriser les échanges positifs**.

Différentes actions et structures (responsabilisation, médiation, écoute active, gestion de conflits, communication non-violente, semaines à thème, quoi de neuf, cercle magique, jeux dérivatifs...) seront mises en place en fonction des situations pour **favoriser des interactions respectueuses**.

La charte de vie de notre école (notre projet social p° 19) reste également une référence pour permettre l'épanouissement de chacun. Ce projet social est développé autour des axes suivants :

-Les autres et moi -Mon école et moi -Les adultes et moi -Ma santé et moi

-Mon travailet moi -L'environnement et moi

Pour être efficace, cette charte doit vivre en permanence et faire l'objet de rappels, d'ajustements ou d'actions de sensibilisation.



#### =>Notre outil mémoire

Dès l'école maternelle, l'acquisition de savoir-faire, de compétences et d'outils méthodologiques est essentielle. La mémoire est l'une de ces compétences transversales qui donnera à l'élève les moyens de progresser et de réussir dans les différentes disciplines scolaires, mais aussi plus tard dans la vie professionnelle où il faut être capable de s'adapter et d'assimiler de nouvelles techniques.

Grâce à des séances de travail spécifiques sur la mémoire et la gestion mentale, notre volonté est donc d'amener l'enfant à <u>s'approprier des méthodes de travail</u> <u>efficaces</u> et adaptées à sa manière d'apprendre. L'objectif est bien entendu de l'aider à devenir acteur de son apprentissage. L'<u>entrainement</u> de la mémoire sera également remis au gout du jour et structuré (<u>perception-évocation-restitution</u>) dès le plus jeune âge (par le jeu ou des ateliers) pour permettre une « musculation » progressive et raisonnable de cette compétence importante.

#### Nous y tenons!



#### => Communication école - parents

Afin d'améliorer la communication avec les parents, le site Internet de l'école continuera à être actualisé régulièrement. Ce moyen d'expression extraordinaire permettra également aux enfants de communiquer à tous leurs écrits et leurs découvertes, leurs recherches. D'autres moyens de communication de notre époque (e-mail, SMS ...) sont développés afin de faciliter certains créneaux d'information ou de communication.



#### => <u>Aidons-nous des nouvelles technologies !</u>

L'emploi de l'outil informatique et des nouvelles technologies continuera à se développer au sein de l'école grâce à l'espace cyber-médias et son TBI (Tableau Blanc Interactif). Chaque classe a la possibilité d'utiliser Internet pour des recherches, employer des logiciels scolaires pour accompagner l'enseignement. Ces démarches joueront un rôle essentiel dans la réduction de ce qu'il est convenu d'appeler la « fracture numérique ».





#### => Favoriser la transition Maternelle - Primaire

Nous souhaitons développer plus de « ponts » entre les enfants de 3ème maternelle et la classe de P1 afin de faciliter la transition maternelle-primaire. Pour cela, des ateliers ou projets réunissant les enfants du cycle 5/8 seront mis en place ponctuellement. Des activités de lecture (ou de partage de lecture) seront proposées afin de valoriser cet apprentissage chez les ainés et donner l'envie d'apprendre aux plus jeunes.



#### Dictée au quotidien

L'équipe éducative souhaite amplifier tout particulièrement l'apprentissage de l'orthographe. Chaque classe de la 1ère à la 6 ème primaire va poursuivre les « Dictées au quotidien ». Cette petite dictée (10 à 15 minutes) ne sera ni préparée, ni évaluée. Elle sera le plus souvent composée d'une seule phrase qui peut être déclinée tout au long de la semaine. L'intérêt de cette dictée réside dans le principe de déclinaison et le dialogue pédagogique qui accompagne la correction. Cette organisation permettra aux enfants de s'approprier les notions d'orthographe de façon progressive, avant une structuration qui restera indispensable. Cette dictée quotidienne n'est donc pas un but en soi mais une façon de préparer le terrain pour mieux intégrer les notions par la suite. Elle sera complétée dans certains cas par d'autres types de dictées constituant de véritables moments d'apprentissages.

Non préparée & non certifiée

Une phrase déclinée sur une semaine

Dialogue pédagogique riche pour la correction

Apprentissage progressif des notions



Des ateliers de graphisme en groupes horizontaux (rassemblant les enfants du même âge) sont proposés chaque semaine. Les enseignantes suivent une progression concertée qui permet de développer les domaines symboliques, graphiques et sémantiques de cette discipline.



#### =><u>De l'allemand dès la 1ère primai</u>re

Conscient de l'importance de la connaissance de plusieurs langues, un cours d'allemand est proposé à tous les élèves dès la première primaire. Grâce à une méthodologie variée, cette initiation à la langue visera à développer chez l'enfant la sensibilité et le gout pour l'apprentissage des langues.



### => <u>Des évaluations externes</u>

Par souci d'objectivité et de prise de recul par rapport à nos propres pratiques, nous continuerons à proposer des évaluations externes. Elles seront non certificatives en début de P3 et P5 (dans une optique de pilotage du système éducatif) et certificatives à la fin de chaque cycle, soit en P2, en P4 et bien entendu le CEB en P6.



#### => Un environnementagréable

La volonté de l'équipe est toujours de faire en sorte que l'environnement de l'école soit d'autant plus agréable tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'aménagement entamé de la cour et du jardin de l'école sera donc poursuivi.



# => <u>Continuité et synthèses outils</u>

Nous veillons à améliorer la continuité dans l'école grâce à l'harmonisation des terminologies et méthodologies utilisées dans les différentes classes. Les fardes de synthèses construites durant chaque cycle en primaire resteront des outils de référence.

# Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) de l'école d'Attert

#### **Inscriptions**

- -Les élèves **du maternel** peuvent être inscrits et fréquenter l'école dès qu'ils ont atteint l'âge de 2 ans et demi (ou s'ils ont 2 ans et demi dans le courant du mois de septembre).
- Les élèves **du primaire** doivent s'inscrire au plus tard le premier jour ouvrable de septembre. Au-delà du 15 septembre, l'élève doit fournir des raisons exceptionnelles pour être admis. C'est le chef d'établissement qui apprécie les motifs invoqués et qui autorise ou non l'inscription.
- L'inscription ne peut se faire que sur présentation d'un document officiel : carnet de mariage, certificat de résidence, composition de famille...
- Tout changement de domicile et de composition de ménage doit être immédiatement signalé à la direction de l'établissement.
- Lors de l'inscription, il sera remis aux parents une copie des projets pédagogique et éducatif de la commune d'Attert, ainsi qu'une copie du projet d'établissement et du règlement d'ordre intérieur. Les parents, de par l'inscription de leur(s) enfant(s), acceptent ces différents textes.
- On ne peut refuser d'inscrire un élève sur base de discriminations sociales, sexuelles ou raciales si les parents acceptent de souscrire au projet éducatif.
- Si pour d'autres raisons (manque de place...) on ne peut inscrire l'élève dont les parents en font la demande, la direction doit remettre à ces derniers une attestation de demande d'inscription sur laquelle figurera la motivation du refus de demande d'inscription ainsi que les indications permettant d'obtenir une assistance en vue d'inscrire l'élève dans une école.

#### Obligation scolaire

- L'obligation scolaire commence le premier jour ouvrable de septembre lors de l'année scolaire qui prend cours dans l'année pendant laquelle l'enfant atteint l'âge de 6 ans. L'élève fréquente alors la première année primaire.
- L'élève peut, après avoir obtenu l'avis du directeur d'école et du centre psychomédico-social compétent :
  - fréquenter la première année primaire dès l'âge de 5 ans;
- fréquenter l'enseignement maternel au cours de la première année de la scolarité obligatoire. Dans ce cas, il est tenu de fréquenter régulièrement l'école.
- fréquenter l'enseignement primaire pendant huit ans. Dans ce cas, il peut, au cours de la huitième année, être admis en sixième année primaire quelle que soit l'année où l'enfant se trouvait antérieurement.

#### <u>Absences</u>

Les élèves soumis à l'obligation scolaire sont priés de présenter un mot d'excuse des parents pour toute absence. **Un certificat médical pour une absence de plus de deux jours est obligatoire.** Dans tous les cas, l'école sera avertie le plus tôt possible de l'absence et de sa durée probable. Les seules absences légales sont la maladie, un décès dans la famille, des difficultés occasionnelles de déplacement. Toute autre absence est illégale.

Pour toute absence, la justification écrite ( accompagnée le cas échéant du certificat médical) doit figurer sur le document justificatif de l'école. Ce document sera remis en début de chaque année scolaire et téléchargeable sur le site de l'école.

Les enfants inscrits au repas, doivent absolument prévenir l'école avant 9 heures en cas d'absence.

☐ Bien qu'il n'y ait pas encore de réelle obligation scolaire en maternelle, il est primordial pour l'enfant qu'il soit présent à l'école afin de pouvoir bénéficier pleinement de tous les apprentissages. Les parents s'engagent donc à veiller à la fréquentation régulière et assidue de leur enfant.

#### Changement d'école en cours d'année

- La loi s'applique à tout enfant fréquentant une école de niveau maternel ou primaire.
- Le chef de famille est libre d'envoyer son enfant dans l'école de son choix. A dater du 1er septembre, les parents disposent d'un délai de 15 jours pour changer éventuellement d'école ou d'implantation sans devoir solliciter une autorisation.
- Pour des motifs légitimes (changement de domicile, séparation des époux, perte d'emploi...), les parents peuvent solliciter un changement d'école après le 15 septembre.
- Le directeur de l'école de départ mettra à disposition des parents les documents nécessaires à la demande de changement d'école.

#### Choix des cours philosophiques

- Lors de la première inscription d'un enfant en primaire, le chef de famille est tenu de choisir pour celui-ci, par déclaration signée, entre le cours de religion catholique, protestante, israélite, orthodoxe ou islamique, le cours de morale non confessionnelle ou une dispense du cours de religion ou morale. Le chef de famille dispose d'un délai de trois jours pour restituer la déclaration dûment signée.

Tout chef de famille peut modifier son choix au début de chaque année scolaire et, au plus tard, le 15 septembre. Après cette date, aucune modification de choix ne peut être acceptée par un directeur d'établissement. Dans chaque implantation un cours de morale ou de religion est donc organisé dès qu'un élève est inscrit dans un de ces cours.

#### **Intégration**

Les demandes d'intégration dans l'enseignement ordinaire d'enfants à besoins spécifiques seront prises en considération. Elles seront analysées et soumises à la décision de l'ensemble de l'équipe éducative.

#### Horaire

- L'horaire des élèves tant au niveau maternel que primaire doit compter 28 périodes hebdomadaires de cours et d'activités répondant au programme d'études que doit suivre l'école.
  - Pour l'année 2015-2016, l'horaire est le suivant :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi	Mercredi
8h30-10h10	8h30-10h10
Récréation (30 minutes)	Récréation (20 minutes)
10h40-12h20	10h30-11h30
Temps de midi (1h20)	
13h40-15h35	

- Les enseignants sont présents 15 minutes avant le début des cours le matin et l'après-midi. Par respect pour le groupe, <u>il est primordial que les enfants soient</u> <u>ponctuels</u> et donc présents pour la formation des rangs avant l'entrée en classe.
- ☐ Dans les classes maternelles, l'accueil des enfants se fait de 8h30 à 9h. Il est demandé aux parents que tous les enfants soient présents à 8h45 afin de permettre le début d'activités collectives à 9h.

Dans les classes primaires seront organisées :

- >2 périodes hebdomadaires d'éducation physique;
- ▶2 périodes de cours philosophiques;
- >1 (voire 2) période(s) d'allemand dès la première primaire
- >2 périodes d'allemand dès la 5ème année.

Dans les classes maternelles, les enfants bénéficieront de 2 périodes de psychomotricité par semaine (sauf si le nombre d'heures attribuées par la Fédération Wallonie Bruxelles est insuffisant).

#### **Evaluations**

Si l'évaluation formative reste une priorité, des évaluations sommatives seront toutefois organisées. L'année scolaire est partagée en trois périodes qui sont clôturées par la remise à l'élève de son bulletin scolaire. Ce bulletin reprendra les moyennes du travail journalier et/ou les résultats des examens.

1ère période : fin novembre2ème période : mi- marsDernière période : fin juin

En fin de deuxième et de quatrième primaire des évaluations externes seront proposées aux enfants. Tous les élèves de sixième primaire passeront des épreuves externes certificatives proposées par la Fédération Wallonie Bruxelles. La réussite de ces évaluations permettra l'obtention du CEB (Certificat d'études de base)

#### Travaux à domicile

Dans les classes primaires, des travaux à domicile sont prévus. Parfois pour le lendemain ou pour une semaine à l'avance selon les classes. Ceci afin d'apprendre à gérer le temps et à s'organiser. La fonction de ces travaux est double :

- Apprendre à l'enfant à s'autogérer.
- Servir de lien entre l'école et la maison.

En général, les travaux proposés doivent pouvoir s'effectuer sans l'aide de l'adulte! Ces activités peuvent être de la lecture, de la mémorisation, de l'entrainement suite à un apprentissage effectué en classe, de la recherche de documents, de la préparation d'un travail de classe, de l'achèvement du travail fait à l'école,...

☐ Il est demandé aux parents d'aider l'enfant à s'organiser et planifier son travail à la maison. Il est important également de veiller à ce que le travail ait été réalisé et signer chaque jour le journal de classe de l'élève.

#### Année complémentaire

Lorsque nos équipes éducatives repèrent des difficultés importantes au niveau scolaire, elles se réunissent afin d'anticiper cet échec annoncé en organisant les remédiations ou adaptations nécessaires. Si ces difficultés sont trop grandes que pour être dépassées dans le temps ordinaire d'enseignement, une des années scolaires pourrait s'étaler sur 2 ans pour un meilleur cheminement de l'enfant dans sa scolarité.

#### Droit à l'image

Des photos peuvent être prises représentant les activités normales de l'école (photos de classe, classes de dépaysement, activités scolaires ou sportives, sorties scolaires, fête de l'école) en vue d'illustrer ces dernières. Elles pourront être diffusées sur le site internet de l'école, dans un journal de l'école ou pour un usage interne à l'établissement. A défaut d'opposition écrite à remettre à la direction, les parents (ou personnes exerçant l'autorité parentale) sont considérées y consentir.

#### Centre Psycho-Médico-Social

Notre école travaille en étroite collaboration avec le Centre P.M.S. Libre d'Arlon: Rue des Déportés 129 6700 Arlon 063/227054

Les équipes de ce centre ont des missions visant le bien-être et l'épanouissement de l'enfant tout au long de sa scolarité. Une attention particulière est portée aux moments "charnière": 3ème maternelle/1ère primaire et 6ème primaire/1ère secondaire. Les parents, spontanément ou sur conseil de l'équipe éducative, peuvent faire appel à ce service. Les centres P.M.S. offrent la gratuité. Leurs interventions sont soumises au secret professionnel.

#### Surveillance et garderie

Les enseignants assurent une surveillance gratuite le matin de 8h15 à 8h30 et l'après-midi de 12h35 à 12h50.

Les élèves, sauf inscrits à la garderie, viennent à l'école à partir de 8h15.

Il est à noter que tous les enfants qui retournent pour le repas de midi sont tenus de ne pas revenir à l'école avant 12h35.

Le Pouvoir Organisateur organise une garderie « Les enfants d'abord » dans chaque implantation. Les enfants sont pris en charge chaque jour :

de 7h15 à 8h15

> de **15h45 à 18h30** 

> le mercredi de **11h30 à 17h30** 

Les prix sont fixés annuellement par le Pouvoir Organisateur, la Commune d'Attert.

#### Réunions de parents

Une réunion de parents individuelle sera prévue pour les enfants de maternelle dans le courant du second semestre. Une réunion de parents individuelle sera organisée en primaire également à la fin de la 1ère période et fin juin. D'autre part, des réunions collectives peuvent être organisées pour présenter le mode de fonctionnement de la classe ou des projets spécifiques comme les classes de dépaysement. Tout au long de l'année, les parents qui souhaitent s'entretenir avec les enseignants ou la direction pourront le faire avant la formation des rangs ou en prenant rendez-vous.

#### Les repas

A 12h20, les enfants ont la possibilité de diner à l'école chaque jour de la semaine. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, l'enfant peut soit emporter son pique-nique qu'il accompagnera ou non d'un potage, soit prendre un repas chaud et complet (uniquement tartines le mercredi). Les prix et modalités pour commander ces repas sont indiqués sur un document explicatif remis en début d'année scolaire ou lors d'une nouvelle inscription à l'école.

#### Activités diverses et extérieures

- Diverses activités seront organisées tout au long de l'année (journée sportive, excursions, spectacles ...). Des classes de dépaysement peuvent être organisées une année sur deux en primaire. Elles sont obligatoires pour les élèves soumis à l'obligation scolaire.
- La gratuité de l'enseignement est un droit garanti par la constitution. Toutefois, dans l'enseignement fondamental, les droits aux activités culturelles, sportives ainsi que les déplacements qui y sont liés seront à charge des parents.

#### Accès au complexe scolaire

L'accès à l'école est strictement interdit après la classe comme aux jours de congé ou de vacances. En fin de journée, aucun enfant n'est autorisé à rejoindre ceux qui sont inscrits à la garderie. Il est demandé aux enfants de ne pas être présents dans la cours

avant 8h15 le matin (sauf la garderie) et avant 12h35 l'après-midi (sauf ceux qui restent à midi).

Pour des raisons évidentes de sécurité, de mobilité et de respect de la propriété de chacun, l'accès à l'école pour les enfants venant en voiture doit se faire obligatoirement via le chemin piéton, et ce au départ des parkings avoisinant le Cothurne ou le bureau de poste. Seuls les enfants venant à pied (ou à vélo) à l'école peuvent accéder au complexe scolaire via l'escalier extérieur de la rue des Potiers. Le parking « enseignants » devant l'école, ainsi que les devantures des riverains ne doivent donc pas devenir une zone de déchargement!

☐ L'accès à l'école en voiture par la rue des Potiers est totalement interdit entre 7h45 et 16h30.

#### Maladie

Force est de constater qu'il est utile de rappeler qu'un enfant, pour profiter
pleinement de sa journée à l'école, doit être en bonne forme physique! C'est pourquoi,
s'il a de la température ou s'il a été malade durant la nuit, il est demandé aux parents de
le garder à la maison afin de le soigner rapidement, de manière à éviter toute éventuelle
contagion.

☐ Si un enfant tombe malade à l'école, le titulaire ou la direction réagit selon la gravité des faits. Si l'élève présente de la température ou des vomissements, les parents sont invités à venir le rechercher. Seuls les médicaments autorisés par la circulaire qui régule cette matière peuvent être donnés aux élèves par l'équipe éducative, et ce après vérification sur la fiche de renseignements médicaux.

☐ Si l'enfant est autorisé par le médecin à réintégrer l'école mais prendre une médication pendant la journée, son enseignant ( e ) veillera à lui remettre. <u>Une prescription médicale est pour cela indispensable</u>.

#### Faits graves commis par un élève

Les faits graves suivants sont considérés comme pouvant justifier l'exclusion définitive prévue aux articles 81 et 89 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre :

1. Dans l'enceinte de l'établissement ou hors de celle-ci :

tout coup et blessure porté sciemment par un élève à un autre élève ou à un membre du personnel de l'établissement;

le fait d'exercer sciemment et de manière répétée sur un autre élève ou un membre du personnel de l'établissement une pression psychologique insupportable, par menaces, insultes, injures, calomnies ou diffamation;

le racket à l'encontre d'un autre élève de l'établissement ;

tout acte de violence sexuelle à l'encontre d'un élève ou d'un membre du personnel de l'établissement.

2. Dans l'enceinte de l'établissement, sur le chemin de celui-ci ou dans le cadre d'activités scolaires organisées en dehors de l'enceinte de l'école :

la détention ou l'usage d'une arme.

Chacun de ces actes sera signalé au centre psycho-médico-social de l'établissement dans les délais appropriés, comme prescrit par l'article 29 du décret du 30

juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

L'élève sanctionné et ses responsables légaux sont informés des missions du centre psycho-médico-social, entre autres, dans le cadre d'une aide à la recherche d'un nouvel établissement.

Sans préjudice de l'article 31 du décret du 12 mai 2004 portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence à l'école, après examen du dossier, le service compétent pour la réinscription de l'élève exclu peut, si les faits commis par l'élève le justifient, recommander la prise en charge de celui-ci, s'il est mineur, par un service d'accrochage scolaire. Si l'élève refuse cette prise en charge, il fera l'objet d'un signalement auprès du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse.

Sans préjudice de l'article 30 du Code d'Instruction criminelle, le chef d'établissement signale les faits visés à l'alinéa 1er, en fonction de la gravité de ceux-ci, aux services de police et conseille la victime ou ses responsables légaux, s'il s'agit d'un élève mineur, sur les modalités de dépôt d'une plainte.»

#### Internet & réseaux sociaux

L'école se réserve le droit de sanctionner tout élève qui, dans l'enceinte de l'établissement ou hors de celle-ci, fait usage d'un GSM, d'internet ou des « réseaux sociaux » afin de nuire à la réputation de quiconque touche de près ou de loin à l'école.

#### GSM et objets de valeur

☐ Les GSM sont de façon générale interdits à l'école. En cas de réelle nécessité lorsque l'enfant sort de l'enceinte de l'école, ceux-ci peuvent être tolérés à condition qu'ils restent dans la mallette tout au long de la journée, et obligatoirement éteints. En cas de non respect de cette consigne, le GSM sera confisqué dans un premier temps pour une durée d'un mois. Il en va de même pour tout autre appareil comme MP3, Ipod, consoles de jeux, appareils photos... qui n'ont pas leur place dans notre établissement. ☐ Il est également interdit d'apporter à l'école tout autre objet de valeur.

#### Le sens de la vie en commun

En toutes circonstances, l'élève se montre digne de l'éducation reçue à la maison. Sa tenue vestimentaire est correcte et adaptée au lieu de vie qu'est l'école. Les piercings, tatouages ou le maquillage ne sont pas autorisés dans l'établissement. Le couvre-chef n'est autorisé que pour se protéger de la pluie, du froid et du soleil. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité les chiens sont interdits à l'école (cours de récréation, locaux). Il est également interdit de fumer dans ces différents endroits.

#### Comportement des élèves

Ma liberté est limitée par celle des autres. Les élèves sont tenus de se soumettre au règlement établi pour permettre l'épanouissement de chacun. Le <u>projet social</u> rédigé par les enfants sert de référence quant au comportement de chacun au sein de l'école. <u>Un règlement spécifique à la cour de récréation</u> est également à respecter.

#### NOTRE PROJETSOCIAL

#### Les autres et moi

#### Les adultes et moi

Je rends service avec le sourire

Je ne coupe pas la parole

Je n'oublie pas les mots sympas : merci - bonjour—au revoir ...

J'accepte les remarques sans répondre

Je respecte le travail de chaque adulte, quelle que soit sa fonction

#### Mon travail et moi

J'ai toujours mon matériel en ordre, et j'en prends soin!

Je travaille et j'écris soigneusement

Je reste concentré sur mon travail

Je ne copie pas sur mon voisin, c'est dans mon intérêt

Je n'hésite pas à poser des questions quand je ne comprends pas

Je me remets en ordre après toute absence

Je fais mes devoirs et j'étudie régulièrement mes leçons

J'écoute et j'applique les consignes

Je respecte aussi le travail des autres

#### Mon école et moi

Je respecte le bon état et la propreté de notre école
Je respecte aussi bien le matériel scolaire que les jeux mis à notre disposition
Je laisse le matériel de l'école ... à l'école!

Je respecte la propreté des sanitaires
J'évite tout bruit inutile

Je ne laisse pas traîner mes affaires
Je circule calmement dans les bâtiments



# Règlement de la cour et des moments de récréation

#### RESPECT

• Le respect des autres est une priorité! Les gestes dangereux ou violents, les moqueries, paroles ou attitudes blessantes sont donc à exclure. La solidarité et l'ouverture aux autres sont à encourager.

#### LIEUX de JEUX

- La cour de récréation ( pas dans les cailloux, pas au-delà de la rigole près des classes primaires, pas au-delà des lignes blanches)
- L'espace de verdure est accessible uniquement à la belle saison lorsque la météo le permet.
- est interdit de circuler dans les dasses ou les couloirs sans autorisation!

#### WC

- Il convient de <u>demander l'autorisation</u> à un surveillant pour se rendre aux WC et <u>regagner</u> ensuite la cour de récréation au plus vite.
- Ce n'est en aucun cas un lieu de ieu ni de rassemblement!

#### JEUX de BALION

- Dans la cour pour les élèves de primaire : uniquement avec les mains autour de l'attrape-ballons.
- Dans l'herbe : football autorisé uniquement sur le terrain prévu ( et à côté) à la belle saison.

#### **PROPRETE**

- Les papiers de collation ou déchets => dans la bonne poubelle ( et pas à côté!)
- Les toilettes doivent rester propres et accueillantes ... pensez aux suivants!

#### MODULE de JEUX

• Uniquement pour les élèves de maternelle, P1 & P2.

#### **RANGS**

• Lorsque la sonnerie retentit, chaque élève rejoint son rang où il se tient immédiatement calme et silencieux.

Signature de l'élève pour acceptation :	
Signatures des parents pour information :	



<sup>=&</sup>gt; En cas de non-respect de ce règlement, des sanctions (expliquées aux élèves à l'école) sont prévues en fonction de la gravité des faits .

Concernant ce règlement d'ordre intérieur (ROI), l'équipe éducative souhaite tout particulièrement insister sur les points suivants :



☐ Un <u>certificat médical</u> pour une absence de pl document est à remettre <u>au titulaire</u> de l'élève <u>acc</u> (téléchargeable sur notre site www.ecoleattert.	ompagné du document justificatif
☐ Pour éviter toute contagion et pour un rétabliss les enfants malades ne fréquentent pas l'école. L pour que l'enseignant puisse administrer une me	Ine prescription médicale est nécessaire
☐ La <u>fréquentation régulière</u> de l'école maternell l'obligation scolaire n'est pas encore d'application	• •
☐ Tous les enfants de maternelle doivent être pré pour que les activités puissent commencer.	ésents <u>au plus tard à 8h45</u> et prêts
☐ <u>L'accès au complexe scolaire</u> est interdit après congés.	s la classe ( hors garderie) et durant les
□ <u>L'accès à l'école en voiture par la rue des Potie</u> 16h30.	rs est totalement interdit entre 7h45 et
□ <u>Les GSM, lecteurs MP3, appareils photos et aut à l'école.</u>	res objets de valeur ne sont pas autorisés
☐ <i>Les piercings, tatouages ou le maquillage ne se</i> ☐ Il est demandé aux parents de <i>vérifier chaque</i>	·
Ce projet d'établissement représente en quelquéducative et les parents un contrat qu'il convi signer !	• •
Pour l'équipe éducative :	Signatures des parents :
Jean-François FONCK Directeur	



www.ecoleattert.be